

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	7 (1919)
<b>Heft:</b>	76
<b>Artikel:</b>	Une assemblée extraordinaire de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-254888">https://doi.org/10.5169/seals-254888</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

souffrent pas moins. De quel droit la société les force-t-elle à rester prisonniers de leurs souffrances? de quel droit les empêche-t-elle de s'évader vers la lumière, de se refaire une vie? « Mais le divorce est mauvais, dira-t-on; il blesse des usages et des idées respectables; c'est un déplorable remède, il ne guérit pas! — La maison brûle, répond Margueritte: refuserez-vous de faire la part du feu, parce que cela abîmera le mobilier? Le malade est en danger de mort: hésitera-t-on à couper sa jambe infectée, parce qu'il restera infirme? » Comme le couteau du chirurgien, le divorce est, dans certains cas, un mal nécessaire: il permet aux membres sains de revivre. Élargissez le divorce, si vous voulez éviter les excès et les dangers de l'union libre, assainissez le mariage: donnez-nous le *mariage libre*, c'est-à-dire une union qui, librement consentie, puisse être aussi librement rompue. Vous n'avez pas voulu accorder le divorce à Francine Le Hagué, pourrez-vous la condamner de s'être enfuie avec son enfant et celui qu'elle aime, trop jeune encore pour se sacrifier à un mari indigne d'elle, trop soucieuse de l'avenir de sa fille pour lui imposer le commerce journalier avec un père dont il lui faudra rougir un jour, consciente enfin qu'elle porte encore en elle toutes les possibilités d'une vie heureuse et féconde?

D'ailleurs, en réclamant l'élargissement du divorce, les Margueritte plaident non seulement la cause de la femme, mais aussi celle de l'homme. Preuve en soit *La maison brûle*, roman qui fait en quelque sorte pendant aux *Deux Vies*, bien que la thèse y soit moins développée que dans ce dernier. Plus généralement encore, les Margueritte plaident la cause de l'humanité, du droit, de la justice, du progrès: « Lois, juges, coutumes, quel nouveau 92 balayera tout cela?... Sur la grande route de la vie, l'homme et la femme doivent marcher la main dans la main, courageusement, avec confiance et tendresse, s'épaulant d'un égal dévouement. Souhaitons qu'ils aillent, pélerins à cheveux blancs, au terme du voyage, jusqu'aux contrées mystérieuses d'où l'on ne revient plus; mais, si le malheur veut qu'ils cessent de s'aimer, de se comprendre, s'ils se trompent, s'ils se blessent, s'ils s'outragent, ne les condamnons pas à traîner comme des forçats le boulet de leur double haine. Brisons leurs fers. Leur conscience, leurs coeurs, leurs chairs ne peuvent être asservis; la route est large; qu'elle soit libre! »

\* \* \*

Al'heure où la mort vient d'emporter Paul Margueritte, rendons-lui notre hommage; car, homme intègre et homme de cœur, il s'était fait le défenseur des faibles et des opprimés, comme l'apôtre de la dignité humaine.

JACQUELINE DE LA HARPE.

## UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Nos lecteurs se souviennent que l'Assemblée de l'Alliance prévue pour le mois d'octobre à Bâle avait dû, pour cause de grippe, être remise à des temps meilleurs — au printemps pensaient les organisatrices, sans prévoir les événements de novembre et l'importance qu'allait tout à coup prendre la question féministe.

En effet, la grève générale d'une part, la révolution allemande d'autre part et les droits qu'elle conférait aux femmes,

l'éligibilité des Anglaises au Parlement, les perspectives de révision totale de la Constitution fédérale, bref, la vague d'agitation démocratique qui passa sur l'Europe au moment de la signature de l'armistice... changèrent brusquement l'aspect de notre revendication. De théorique et lointaine, elle devint tout à coup possible et prochaine. Les femmes comprirent et sentirent que, le moment arrivant où l'on ferait appel à leur concours, elles n'avaient plus le droit de s'isoler de la chose publique et de déclarer, enfermées dans la tour d'ivoire de leurs préoccupations familiales, ménagères ou professionnelles, que les affaires de leur pays ne les regardaient pas. Beaucoup en éprouvèrent l'angoisse et désirèrent courageusement se préparer à ces tâches nouvelles; d'autres, se sentant déjà préparées par leur travail social, voulurent prendre plus nettement position.

Or, l'Alliance n'avait jamais encore pris position quant à la revendication des droits politiques. Elle avait manifesté son intérêt pour elle en créant une « Commission du Suffrage », dont la tâche était plutôt de familiariser avec cette question les Sociétés affiliées, mais le Comité ne se sentit pas le droit de lancer dans cette mer inconnue du suffrage féminin la barque toujours si prudemment conduite de notre grande Fédération nationale, sans avoir au préalable consulté les Sociétés qui la composent. Et c'est pour cela que fut convoquée à Berne l'Assemblée extraordinaire du 22 janvier.

On put se rendre compte là que les temps étaient changés. Car il faut songer que l'Alliance compte, à côté de groupes suffragistes ardents ou de sociétés professionnelles très convaincues des associations plus timorées, dont le caractère social touche à la philanthropie, ou dont le but est essentiellement ménager, ou encore dont les membres craignent les nouveautés... Il y a dix ans, la demande de donner pleins pouvoirs au Comité pour agir en faveur du principe du suffrage aurait certainement amené, ou un vote négatif, ou la démission de quelques sociétés inquiètes de se sentir entraînées vers des horizons plus larges... Aujourd'hui, le vote a été émis à l'unanimité. Cela paraissait chose toute naturelle, si simple que la discussion attendue, et pour laquelle le Comité avait cru devoir prendre quelques précautions de réglementation, avait de la peine à s'engager... « Pourquoi parler pour dire ce que tout le monde sait, pense, approuve et désire?... » lisait-on sur tous les visages. Et il semblait que l'on enfonçait une porte ouverte.

Peut-être toutefois, cette porte n'aurait-elle pas été si largement ouverte au grand souffle nouveau de la démocratie pour les deux sexes, si la discussion n'avait pas été précédée d'un double exposé. Chose intéressante, ce furent deux des fondatrices de l'Alliance qui s'en chargèrent: M<sup>me</sup> de Mulinen, avec toute la flamme de son âme d'apôtre, le tempérament de son talent inné de grande oratrice que l'on voudrait pouvoir entendre prêcher du haut d'une chaire une croisade nouvelle; M<sup>me</sup> Chaponnière, avec sa netteté de jugement, son clair bon sens, sa documentation sûre, et dont l'exposé partait du pacte de 1291 pour aboutir aux motions suffragistes déposées en décembre aux Chambres fédérales. Beaucoup plus certes que de la part d'autres conférencières, leurs paroles eurent de l'écho dans l'Assemblée. Et, détail amusant, cette importante décision, pour laquelle on venait de décider de renoncer à ce fameux principe de l'unanimité si controversé dans les statuts, fut précisément votée à l'unanimité!

Nous nous attendions évidemment à la décision prise à Berne. Mais nous ne la saluons pas moins avec une grande joie. L'appui donné à notre cause par une grande Fédération de Sociétés si diverses, qui groupe plus de 20.000 membres, nous est infiniment précieux. Car ainsi s'affirme fortement que ce sont les femmes

suisses dans leur ensemble, et non pas une petite minorité de gauche, qui désirent le bulletin de vote.

\* \* \*

Differentes questions administratives étant restées en suspens du fait du renvoi de l'Assemblée ordinaire d'automne, on profita de cette rencontre pour les liquider. Si on ne toucha pas au morceau redoutable de la révision des statuts, laissé en pâture à la prochaine réunion de Bâle, il fallut d'autre part procéder à la réélection du Comité, les pouvoirs de celui-ci ayant été prorogés par la force des choses de plus de quatre mois. Deux des membres qui n'avaient pas accepté de réélection furent remplacés : M<sup>me</sup> Jomini (Nyon) par M<sup>le</sup> Du Pasquier qui, déjà secrétaire de l'Union des Femmes de Genève, a accepté encore la charge de secrétaire de l'Alliance, et M<sup>me</sup> Schneider (St-Gall) par M<sup>le</sup> Fluhmann (Aarau). M<sup>le</sup> Rieder (Vevey) a également été élue membre de ce Comité où sa place était marquée depuis longtemps, M<sup>le</sup> Zehnder prenant le titre de membre d'honneur. Les autres membres du Comité ont été réélus, et M<sup>me</sup> Chaponnière a accepté à nouveau de conduire la barque de l'Alliance avec l'ardeur et l'optimisme qui font l'admiration de tous ceux qui la connaissent.

On a également entendu les divers rapports : rapport du Comité (ne pourrait-on une autre fois, pour gagner du temps, le faire imprimer et distribuer à l'avance dans les deux langues, comme on l'a fait cette année pour le rapport en français, de façon à pouvoir tout de suite le mettre en discussion?), rapports des Sections... On se rend compte que l'activité de tous ces organes a été passablement entravée par la grippe : la Commission de la presse n'a rien pu faire, et celle d'Action sociale pratique demande sa dissolution, qui est votée à la condition qu'elle achève de mener à chef les deux questions dont elle s'est occupée, celle des caisses d'épargne postales et celle des examens civiques. L'expérience prouve, en effet, de plus en plus que, pour être fructueux, le travail des Commissions doit être confié à des spécialistes, nommées temporairement et avec un champ d'action nettement défini, plutôt qu'à un groupement nombreux où sont représentées toutes les activités sociales. Aussi, après la votation (à l'unanimité encore!) de la motion de l'Union des Femmes de Genève demandant au Comité de faire le nécessaire pour sauvegarder les intérêts des femmes dans la future loi sur l'assurance-vieillesse et invalidité, est-il décidé immédiatement de former une petite Commission spéciale pour prendre cette question en mains, plutôt que de recourir aux offices d'autres Commissions déjà formées. La Commission d'Education nationale, elle, a accompli un travail fort intéressant par ses enquêtes dans les milieux scolaires sur le sentiment patriotique et civique chez la jeunesse.

Le temps ayant été très largement calculé pour les sujets à traiter, il est encore possible à la présidente de donner un aperçu du projet de programme pour le Congrès des Intérêts féminins, qui se tiendra en 1921, en 25<sup>e</sup> anniversaire du Congrès de Genève en 1896. Que de changements depuis lors! Cinq Sections sont prévues : a) le rôle de la femme dans l'économie domestique, b) dans l'éducation et l'enseignement, c) dans la vie professionnelle, d) dans le travail social et e) dans la vie politique. A ce propos, certains de nos lecteurs savent-ils qu'en 1896 la question du suffrage des femmes n'avait même pas été touchée, étant jugée beaucoup trop avancée pour que le Congrès se risquât à la traiter, et ceci ne donne-t-il pas la mesure des progrès faits par notre cause durant ce quart de siècle? Car si, en 1921, nous ne votons pas encore, toutes les questions posées, tous les

sujets traités au Congrès des Intérêts féminins reviendront fatidiquement, nous pouvons le garantir, à ce *leit-motiv* : « Quand nous aurons obtenu le suffrage... »

Entre les deux séances du matin et de l'après-midi, un repas familial, sans discours ni apparat, a réuni les déléguées autour des petites tables du Daheim. Et, dès 5 heures, les longs trains omnibus que nous imposent le cinquième horaire de guerre emmenaient dans toutes les directions, avec d'interminables haltes à toutes les stations, de petites cohortes de femmes, ne demandant qu'à prolonger par la conversation, la discussion, cette atmosphère de cordialité dans les rapports individuels, qui est un des charmes essentiels de l'Alliance...

E. GD.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

*Annuaire des Femmes suisses (1918).* Francke, Berne, éditeur. 5 fr.

L'année qui vient de s'écouler a été fertile en tristesses, en souffrances et en catastrophes. Elle ne nous a pas apporté l'apaisement après quoi nous soupirons. Mais elle marquera comme l'une des plus fécondes sur le terrain des réformes féministes.

L'Angleterre a accordé le suffrage aux femmes — non sans restrictions, il est vrai. Si aux Etats-Unis leurs efforts n'ont pas été couronnés d'un plein succès, l'estime qu'elles se sont acquise par leur activité dévouée, les droits qui leur ont été concédés dans beaucoup de communautés, enfin l'appui que le président Wilson prête à leurs revendications font prévoir qu'elles ne tarderont pas à jouir sur tout le territoire des prérogatives de citoyennes. Au Canada, au Danemark, en Hongrie, les progrès ne sont pas moins visibles. M<sup>le</sup> Gourd, qui nous en rend compte dans sa *Chronique internationale*, n'a pu encore nous retracer les pas de géant accomplis dans cette voie par les nouvelles républiques allemandes.

Et en Suisse, direz-vous? Ici on procède avec une sage lenteur. La question du suffrage, posée dans quelques cantons : Neuchâtel, Zurich, Bâle, Vaud et Genève, est loin d'être résolue ou même acheminée. En revanche, le travail sérieux et persévérant exécuté dans le domaine économique peut enregistrer des résultats positifs. Les cours d'éducation complémentaire, — ménagère et autre, — ceux de préparation philanthropique et sociale, se sont développés favorablement, surtout dans les cantons alémaniques. Les secrétariats, qui centralisent les informations sur l'activité féminine, ont rendu des services de plus en plus appréciés. Enfin, les femmes bâloises ont pris part pour la première fois aux votations ecclésiastiques.

A côté des chroniques annuelles qui nous mettent au fait de la situation dans son ensemble, l'*Annuaire* contient un article très documenté, dû à la plume de M<sup>me</sup> Helen Wild sur le rôle de la femme dans la vie économique. L'auteur insiste sur l'importance croissante de la besogne accomplie dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, l'enseignement et les professions libérales. L'organisation professionnelle — à laquelle la femme est plutôt rebelle — marque aussi quelques progrès, surtout parmi les ouvrières de l'industrie, qui comptent maintenant près de 7000 syndiquées. La situation actuelle, avec ses difficultés et ses écueils, réclame sans conteste que l'on continue à marcher dans cette direction.

M<sup>me</sup> Annie Leuch, docteur en droit, nous renseigne sur le nouveau projet de Code pénal qui va être soumis aux Chambres fédérales. Il apporte certainement des améliorations, au point de vue féministe, mais il n'a pas réussi à fixer l'âge de protection à 16 ans, au lieu de 18, comme nous le réclamions. Sur d'autres points le progrès est évident. Les auteurs se sont efforcés, dans la mesure du possible, de mettre à l'abri les victimes désignées de la débauche et de l'exploitation professionnelle du vice. Il est regrettable toutefois de voir, comme dans le passé, les attentats à la propriété punis plus sévèrement que ceux à l'honneur féminin. Dans le domaine de la criminalité juvénile, les dispositions sont toute à fait satisfaisantes. Elles tiennent compte des conquêtes de la pédagogie moderne qui croit la rééducation toujours possible quand il s'agit d'êtres jeunes momentanément dévoyés. Signalons aussi les atténuations apportées au secret professionnel, ce qui permettra d'obvier à certains dangers de contamination.

Selon son heureuse coutume, l'*Annuaire* nous présente deux figures de femmes suisses ayant incarné de manière remarquable les aspirations les plus élevées de leurs sœurs. Presque toutes nous avons